



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 10 juillet 2018, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque dix-sept personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 27 par le maire Jonathan Lapierre.

R1807-1191

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2018
- 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 28 juin 2018
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

- 7.1 Administration
- 7.2 Finances
- 7.3 Ressources humaines
- 7.3.1 Adoption de la Politique en prévention de la violence, du harcèlement et de l'incivilité en milieu de travail
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.4.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 321 – Revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud et planage – Divers chemins
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.6.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 13 juin 2018
- 7.6.2 Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 38, chemin de la Baie-de-Plaisance – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
- 7.6.3 Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 163, chemin le Pré – Village de L'Étang-du-Nord
- 7.6.4 Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 150, chemin de l'Église – Village de L'Étang-du-Nord
- 7.6.5 Demande d'approbation de travaux dans le cadre des PIIA – Rénovation d'un bâtiment commercial – 969, chemin de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
- 7.6.6 Demande d'exclusion à la zone agricole – Monsieur John K. MacDonald – Lot 3 394 297 du cadastre du Québec – Village de L'Étang-du-Nord
- 7.6.7 Travaux de protection de La Grave contre l'érosion et la submersion
- 7.7 Développement du milieu et des communications
- 7.8 Loisirs, culture et vie communautaire
- 7.8.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 315 – Vente d'un système de son (Centre récréatif de L'Étang-du-Nord)
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10 Réglementation municipale



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

- 7.10.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2018-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018
- 7.10.2 Dépôt du projet de règlement n° 2018-11 modifiant le Règlement n° 2018-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018
- 7.10.3 Adoption du Règlement n° 2018-06 décrétant une dépense et un emprunt de 83 152 \$ et autorisant des travaux d'asphaltage sur le chemin du Sentier du village de Havre-aux-Maisons et sur l'allée Jérôme du village de L'Étang-du-Nord
- 7.10.4 Adoption du Règlement n° 2018-10 décrétant des dépenses en immobilisations relatives à la construction de voies d'accès et à l'alimentation en eau dans la zone industrielle lourde Ib1, située dans le secteur du CGMR, et un emprunt de 507 000 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R1807-1192

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2018

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2018 .

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

R1807-1193

Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 28 juin 2018

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 28 juin 2018.

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

N° de résolution
ou annotation

R1807-1194

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 24 mai au 26 juin 2018 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 3 404 983,03 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

RESSOURCES HUMAINES

R1807-1195

Adoption de la Politique en prévention de la violence, du harcèlement et de l'incivilité en milieu de travail

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, en décembre 2012, une politique de harcèlement en milieu de travail;

CONSIDÉRANT l'évolution de la jurisprudence en matière de harcèlement;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer une mise à jour de cette politique et d'y prévoir des dispositions relatives à la violence et l'incivilité en milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des ressources humaines a déposé pour adoption une refonte complète du document de 2012;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil adopte la Politique de prévention de la violence, du harcèlement et de l'incivilité en milieu de travail telle qu'elle a été déposée par la Direction des ressources humaines séance tenante.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1807-1196

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 321 – Revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud et planage – Divers chemins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, en juin dernier, à un appel d'offres public pour le revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud sur divers chemins de la Municipalité et de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue, soit celle de P. & B. Entreprises ltée aux prix unitaires de :

222,75 \$ / tonne	Couche de correction
217,00 \$ / tonne	Couche de roulement
7,80 \$ / 10 m	Marquage temporaire de la chaussée

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil accepte les taux soumis par l'entreprise P. & B. Entreprises ltée, et autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer tout document concernant l'attribution de ce contrat de revêtement en béton bitumineux sur divers chemins en fonction du budget alloué à ce projet.

La portion de la dépense relative au pavage des chemins municipaux sera financée à même les règlements d'emprunt n° 2018-05 et n° 2018-06 sous réserve de son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

R1807-1197

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 13 juin 2018

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 13 juin 2018.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

N° de résolution
ou annotation

R1807-1198

Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 38, chemin de la Baie-de-Plaisance – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

La propriétaire de la résidence sise au 38, chemin de la Baie-de-Plaisance, du village de L'Île-du-Havre-Aubert, souhaite installer un bâtiment secondaire. Comme la propriété borne avec deux rues publiques, l'implantation empiéterait dans l'une des deux cours avant.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme un bâtiment secondaire empiétant dans une cour avant alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur ne permet pas ce type d'implantation.

CONSIDÉRANT QUE la demande est relativement mineure;

CONSIDÉRANT QU' il y a beaucoup d'espace entre l'emplacement proposé et le chemin en place;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 13 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans l'Info-municipale, en date du 28 juin 2018, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'accepter cette demande de dérogation mineure, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

R1807-1199

Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 163, chemin Le Pré – Village de L'Étang-du-Nord

Le propriétaire de la résidence sise au 163, chemin Le Pré, du village de L'Étang-du-Nord, souhaite agrandir la remise existante présente dans la cour latérale, dont la superficie à la fin des travaux serait supérieure à celle autorisée au règlement de zonage actuellement en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme conforme un bâtiment secondaire de 41 mètres carrés dans la cour latérale alors que la superficie maximale permise au règlement de zonage est de 37 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués à l'arrière du bâtiment et que celui-ci, par le fait même, ne sera pas visible de la rue municipale;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'autres propriétés privées près de cet emplacement ce qui fait que ces travaux ne causeront pas préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 13 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans l'Info-municipale, en date du 28 juin 2018, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'accepter cette demande de dérogation mineure, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

R1807-1200

Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 150, chemin de l'Église – Village de L'Étang-du-Nord

Les propriétaires de la résidence sise au 150, chemin de l'Église, du village de L'Étang-du-Nord, souhaitent construire un bâtiment secondaire dans la cour latérale dont la superficie serait supérieure à celle permise au règlement de zonage actuellement en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme conforme un bâtiment secondaire de 55 mètres carrés dans la cour latérale alors que la superficie maximale permise au règlement de zonage est de 37 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QUE pour implanter ce bâtiment, conformément à la réglementation municipale, il faudrait créer une importante brèche dans le couvert forestier;

CONSIDÉRANT QU' en raison de la topographie du site, des travaux majeurs de déblai et de nivellement devraient être réalisés;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est peu habité et ne risque pas de causer préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 13 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans l'Info-municipale, en date du 28 juin 2018, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'accepter cette demande de dérogation mineure conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

R1807-1201

**Demande d'approbation de travaux dans le cadre des PIIA –
Rénovation d'un bâtiment commercial – 969, chemin de La Grave –
Village de L'Île-du-Havre-Aubert**

Les propriétaires de l'immeuble sis au 969, chemin de La Grave, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, ont déposé une demande d'approbation de travaux relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA du site historique de La Grave;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues au Règlement n°2013-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale du site historique de La Grave;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement a procédé à l'analyse de ce projet de rénovation lors de sa séance tenue le 13 juin 2018 et la recommandation positive émise à l'égard de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement et, de ce fait, approuve le projet de rénovation tel qu'il a été déposé par les propriétaires du bâtiment sis au 969, chemin de La Grave, conformément aux dispositions du règlement n° 2013-05.

R1807-1202

Demande d'exclusion à la zone agricole – Monsieur John K. MacDonald – Lot 3 394 297 du cadastre du Québec – Village de L'Étang-du-Nord

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 394 297 désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) une demande d'exclusion à la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est situé au coeur d'un secteur résidentiel et qu'il n'est pas utilisé à des fins agricoles depuis de nombreuses années;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

CONSIDÉRANT l'avis favorable donné à cet égard par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 13 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer le suivi administratif auprès de la CPTAQ au nom du demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que la Municipalité soumette cette demande à la Commission de protection du territoire agricole selon les exigences prévues à la loi.

R1807-1203

Travaux de protection de La Grave contre l'érosion et la submersion

CONSIDÉRANT l'entente signée entre le ministère de la Sécurité publique et la Municipalité des Îles en mars 2018, relativement à des travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de La Grave;

CONSIDÉRANT l'urgence d'intervenir pour protéger le site historique de La Grave contre l'érosion et la submersion;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil signifie au ministère de la Sécurité publique que la Municipalité est prête à mettre en œuvre et procéder à la réalisation des travaux d'atténuation de l'érosion côtière et enclencher officiellement le début du processus selon les modalités prévues à l'entente signée en mars 2018;

que la Municipalité mette sur pied un comité de liaison afin de maintenir un partage d'information continue sur l'avancement du projet avec les gens du secteur. Ce comité sera composé de deux membres du comité du site historique de La Grave, deux citoyens de L'Île-du-Havre-Aubert, ainsi que Gérard Verdier, membre de la Commission permanente sur l'érosion, de la conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert, et d'un représentant de la Municipalité.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1807-1204

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 315 – Vente d'un système de son (Centre récréatif de L'Étang-du-Nord)

CONSIDÉRANT QUE le 4 juin dernier, la Municipalité a procédé à un appel d'offres public relativement à la vente d'un système de son usagé anciennement utilisé aux fins du Centre récréatif de L'Étang-du-Nord;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue, soit celle de Léonce Arseneau, au prix de 1001 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine accepte l'offre déposée par Léonce Arseneau, au prix de 1001 \$ plus les taxes applicables.

qu'il autorise le directeur du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Michel R. Leblanc, à signer tout document relatif à cette vente.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1807-1205

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2018-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018

Le conseiller, M. Roger Chevarie, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2018-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018.

R1807-1206

Dépôt du projet de règlement n° 2018-11 modifiant le Règlement n° 2018-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, le 13 mars 2018, un règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018;

CONSIDÉRANT QU' le conseil considère qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU' un projet règlement a été présenté au conseil et déposé en cours de séance conformément à la loi;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2018-11 séance tenante.

R1807-1207

Adoption du Règlement n° 2018-06 décrétant une dépense et un emprunt de 83 152 \$ et autorisant des travaux d'asphaltage sur le chemin du Sentier du village de Havre-aux-Maisons et sur l'allée Jérôme du village de L'Étang-du-Nord

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prévoit réaliser des travaux de voirie et d'asphaltage sur le chemin du Sentier et sur l'allée Jérôme;

ATTENDU QU' il est nécessaire de contracter un emprunt pour le financement de ces travaux;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 mai 2018;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement n° 2018-06 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 83 152 \$ et autorisant des travaux d'asphaltage sur le chemin du Sentier du village de Havre-aux-Maisons et sur l'allée Jérôme du village de L'Étang-du-Nord »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

R1807-1208

Adoption du Règlement n° 2018-10 décrétant des dépenses en immobilisations relatives à la construction de voies d'accès et à l'alimentation en eau dans la zone industrielle lourde Ib1, située dans le secteur du CGMR, et un emprunt de 507 000 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prévoit réaliser des travaux de voirie et d'alimentation en eau dans la zone industrielle lourde;

ATTENDU QU' il est nécessaire de contracter un emprunt pour le financement de ces travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juin 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement n° 2018-10 intitulé «Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives à la construction de voies d'accès et à l'alimentation en eau dans la zone industrielle lourde Ib1, située dans le secteur du CGMR, et un emprunt de 507 000 \$ remboursable en vingt ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt»;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 juillet 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Au nom d'un comité de citoyens – Questionnement sur versement d'une contribution de 12 000 \$ par la Municipalité, en 2016, lors de la venue d'une équipe de la LHJMQ
- ❖ Projet de construction du centre multisport – Suivi du financement prévu à 80 % – Implication de partenaires majeurs
- ❖ Frais de déplacement versés à l'ex-directeur général de la Municipalité
- ❖ Dérogation mineure refusée – 11, allée du Versant – Village de L'Étang-du-Nord – Demande est faite au conseil de reconsidérer sa décision
- ❖ Contrat de travail de l'agente canine – Nouveau contrat de fourrière

R1807-1209

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 20 h 35.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier